

DELIBERATION N° 27

Tarifs Sports 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose qu'il est proposé d'augmenter les tarifs relatifs à l'accès aux installations sportives et les tarifs des cabines de plages dans une fourchette allant de 1,6 à 3 % pour tenir compte des arrondis.

Considérant les avis des commissions n° 1 en date du 05 décembre et n° 5 du 06 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs relevant du secteur des sports, applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, tels que déclinés dans le tableau annexé à la présente délibération.

SPORTS

OBJET	Dieppois 2011	Dieppois 2012	Extérieurs 2011	Extérieurs 2012
I - PISCINES				
Entrée enfant - 0 à 3 ans inclus	Gratuit	Gratuit		
Entrée enfant - 4 à 15 ans inclus	1,55	1,60	1,75	1,80
Carte d'abonnement 12 entrées enfant	15,50	16,00	17,50	18,00
Entrée adulte (à partir de 16 ans)	2,40	2,45	2,70	2,75
Carte d'abonnement 12 entrées adulte	24,50	25,00	27,50	28,00
Entrée groupe	1,45	1,50	1,60	1,65
Animateur / Accompagnateur de groupe	Gratuit	Gratuit		
Leçon collective et animation	4,10	4,20	4,60	4,70
Carte d'abonnement 12 leçons collectives et animations	41,00	42,00	46,00	47,00
Leçon de natation individuelle	14,20	14,50	15,90	16,20
Activités bébés nageurs et futures mamans (les 12 séances)	53,30	54,00	59,70	60,60
Etablissement du 1er degré extérieurs à Dieppe - la séance	//	//	73,00	74,00
II - LOCATION DE SALLES OU GYMNASES				
Par heure d'occupation	Gratuit	Gratuit	47,20	48,00
III - LOCATION DE SALLES OU GYMNASES				
Pour stage sportif, par jour et par personne	Gratuit	Gratuit	3,10	3,15

CABINES DE PLAGE

OBJET	TARIFS 2011	TARIFS 2012	%
Pour la saison complète			
Plage de Puys	451,00	458,00	+ 1,6%
Plage de Dieppe :			
Cabine ciment	753,00	765,00	+ 1,6%
Cabine bois	645,00	655,00	+ 1,6%

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus par :

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--